



Commune de LAIGNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt et un juillet à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur ANTONI Jean-Michel, Maire.

Présents : ANTONI Jean-Michel ; MARS Jean-Michel ; HERARD Brigitte ; MARTINY André ; PLAIT Xavier ; LEBLANC Patricia ; PLAIT Johns ; COURTEJAIRE Maud ; THOMAS Jean-Claude ; SIMONOT Thierry ; BOUTEILLE Jean-Baptiste ; DEPARROIS Josiane ; ROYER René, PHILIPS Didier.

Excusée : AUBLIN Jacqueline (pouvoir à ANTONI Jean-Michel)

Monsieur Jean-Michel MARS est nommé secrétaire de séance.

Remarques sur les comptes-rendus du 30 mai 2014 : néant

Monsieur ANTONI demande à rajouter 2 points à l'ordre du jour : PLU : remarques des différentes administrations et réfection des lavoirs.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1/ ONF

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

*** Vente de bois façonnés**

- décide de proposer des bois façonnés dans le cadre de contrat d'approvisionnement

Suite au projet de contrat d'approvisionnement entre l'Office National des Forêts et diverses entreprises, la commune accepte de mettre les produits désignés ci-dessous en vente de gré à gré pour la saison 2013/2014.

Trituration : 12m3

2/ VOIRIE 2014 : MAITRISE D'ŒUVRE

Trois géomètres ont été sollicités pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie 2014. Le Maire donne lecture des différentes offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et conformément aux critères de sélection précisés dans la lettre de consultation,

- Décide de retenir l'offre de Monsieur Hubert VIARD

* Topographie des voies communales à aménager : 1 600 € HT

* Maîtrise d'œuvre du programme voirie 2014 : 7 200 € HT

- Autorise le Maire à signer tous les documents de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3/ SITE INTERNET

Monsieur MARS explique que suite à la commission Informations et Communication, une consultation a été faite pour la création d'un site internet. 4 prestataires ont été consultés et ont répondu. Il donne lecture des devis et donne l'avis de la commission réunie le 16 juillet à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retenir le devis d'Espace Plus Informatique qui présente un devis se montant à 782.64 € par an, avec une durée minimale d'engagement de 3 ans.

- autorise le Maire à signer tous les documents de nature administrative, technique et financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4/ ACHAT BATIMENT PLACE VICTOR GAT

Monsieur ARDOUIN, des domaines de DIJON, a procédé à l'estimation du bâtiment et confirme notre proposition d'achat. Il convient maintenant d'attendre l'avis du groupe Casino. Dès validation et signature de la vente/acquisition, des travaux seraient à prévoir rapidement, révision toiture, couverture de la terrasse, électricité, placo-peinture et maçonnerie pour permettre l'installation des restaurateurs. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour le lancement d'une consultation suivie de la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Un projet de bail et/ou un projet de location vente seront étudiés en commission.

5 / MICRO-CRECHE

Monsieur le Maire fait le point sur le projet de la micro crèche après sa rencontre avec les services de la CAF. Pour permettre la construction la commune doit fournir un terrain et le plus propice à cette construction de crèche serait le terrain appartenant à MON LOGIS Fossé de la Porte du Chêne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise (2 abstentions) le Maire à faire l'acquisition du terrain d'une superficie totale de 134m² pour la somme de 11 916 € TTC + les frais de notaire.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents de nature administrative, technique et financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6/ AGENCE POSTALE

Suite à la rencontre avec le Maire, Monsieur POUSSARDIN de La Poste a fait parvenir en mairie un modèle de convention pour la création d'une agence postale.

Le Maire donne les principaux titres de cette convention et les modalités de la création d'une agence postale et invite les élus à venir consulter ce document en mairie pour plus d'informations, sachant qu'il faudra se prononcer prochainement. Le Conseil prend acte.

7/ BOURSE DE TRANSPORT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal en place en 2005 avait décidé d'attribuer des bourses de transports aux enfants scolarisés à l'extérieur de la commune dans des sections

non présentes sur la commune de LAIGNES. Sur cette délibération, il est également précisé que les élèves, lycéens et/ou étudiants ne doivent pas être rémunérés.

Monsieur le Maire propose que la mention précédente soit supprimée pour permettre aux élèves en contrat d'apprentissage et autres puissent bénéficier de cette bourse de transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (1 voix contre), décide de verser la bourse de transport aux lycéens et étudiants même si ceux-ci sont rémunérés.

8/ COMITE TRAVAUX

La commission, lors d'une réunion, demande la création d'un comité travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (1 abstention et 1 voix contre), décide la création du comité travaux. Un affichage sera fait pour les inscriptions.

L'adjoint explique que les agents n'ont pas de vêtements de sécurité lors de l'utilisation de matériel dangereux. Il demande l'acquisition de pantalon de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'acquisition de tous les vêtements de sécurité et de tous les équipements de sécurité nécessaires aux agents, et que ces frais passent en investissement.

9/ LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire explique que la ligne de trésorerie expire fin juillet. Au vu des travaux et acquisitions prévus cette année, il convient de procéder à son renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

- montant : 150 000 €
- Durée : 1 an
- Taux : T4M + marge de 1.60%
- Intérêts : chaque mois sur la base de l'encours constaté et de l'index correspondant (base exact/360)
- Paiement des intérêts : annuel
- Frais de dossier : 0.25%
- Commission d'engagement : néant

10/ MOTION DOTATION DE L'ETAT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adresser une motion de soutien à l'AMF concernant les dotations de l'Etat.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et

moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de LAIGNES rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de LAIGNES estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de LAIGNES soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

11/ DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET

A) Décision modificative n°1

Pour rectifier une erreur d'imputation budgétaire et pour permettre de passer la facture de COSOLUCE en investissement, il convient de modifier le budget communal 2014 comme suit:

INVESTISSEMENT

Dépenses

1332-041 = + 406 €

2051 = + 1 582 €

020 = - 1 582 €

Recettes

1342-041 = + 406 €

B) Décision modificative n°2

Pour permettre l'acquisition du terrain pour la construction de la crèche, l'acquisition du bâtiment "ancien casino" et les travaux pour l'installation de restaurateurs, il convient de modifier le budget communal comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses

2111 = + 17 000 €

2132 = + 45 000 €

2313 = + 25 000 €

Recettes

1641 = + 87 000 €

Le Conseil prend acte et accepte ces décisions modificatives.

C) Création budget annexe

Selon la location qui sera faite du bâtiment sur la Place après son achat, il sera nécessaire de créer un budget annexe assujéti à la TVA.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de ce budget annexe.

12/ RENEGOCIATION DES EMPRUNTS

Madame DEPARROIS propose que soient renégociés plusieurs emprunts. Le Conseil Municipal accepte et mandate Madame DEPARROIS, Monsieur MARS et Monsieur ANTONI pour faire les démarches auprès des banques.

13/ ATTRIBUTION DE LOGEMENTS

A) Le Conseil Municipal décide d'attribuer le logement de la Crèche à Monsieur BASILETTI à partir du 1er août 2014 pour la somme de 272.73 €/mois.

B) Monsieur MARS informe les conseillers que le Docteur JACQUES quitte le local communal.

14/ PLU

Monsieur MARS explique que suite aux remarques des différentes administrations, le CDHU a fait un tableau récapitulatif et demande à la mairie de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux modifications proposées par le bureau d'études CDHU et ainsi faire valider le projet de PLU.

15/ REFECTION DES LAVOIRS

Le Conseil Général demande une délibération attestant de la propriété communale et de l'engagement de la commune à entretenir les lavoirs suite à la demande de subvention qui a été faite.

Le Conseil Municipal de LAIGNES atteste que les lavoirs situés Rue des Tanneries et Chemin des Fossés sont des propriétés communales et que ceux-ci seront entretenus par la mairie.

16/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire donne lecture des préemptions non effectuées.
- Le panneau de l'Echauguette sera démonté par Messieurs PLAIT Xavier et PHILIPS Didier.
- Monsieur ANTONI donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame LHOSTE qui adressent leurs mécontentements quant à l'arrachage de la haie dans le virage de la Rue de la Perrière et de la Rue Fossé du Sud. Monsieur le Maire déclare que cet arrachage a été fait pour des raisons de sécurité.
- Monsieur MABIT, de la Fédération Nationale des anciens des forces françaises en Allemagne et en Autriche, demande la réservation de la salle des fêtes à titre gracieux

pour une randonnée pédestre de nuit suivie d'une choucroute le samedi 29 novembre 2014.

- Monsieur ROYER demande que les bambous de la Rue des Tanneries soient coupés.
- Monsieur PHILIPS demande l'entretien des chemins.
- Monsieur PHILIPS informe le conseil que dans son quartier il y a une recrudescence de chats.
- Monsieur MARS précise que Monsieur LABROUSSE souhaiterait connaître le prix du terrain communal qu'il veut acquérir. La commune lui donnera une réponse après avoir eu l'estimation des domaines.
- Monsieur MARTINY informe le Conseil que plusieurs boîtes aux lettres de Laignes ont été détruites par des pétards le 14 juillet.

Séance levée à 22h00.

Le Maire,
ANTONI Jean-Michel